

des communes à ce sujet, je ne crois pas que les remarques de mon très honorable ami soient justes. A peine le rapport du comité était-il devant la Chambre depuis quarante-huit heures, qu'un avis était inscrit dans les procès-verbaux à mon nom au sujet de ces mêmes amendements que l'on recommande.

Le très hon. M. MEIGHEN: Ce n'est pas ce que je dis, bien que je ne croie pas qu'un délai même de quarante-huit heures fût nécessaire. Ce retard de la Chambre provient de celui du comité à déposer son rapport; les membres du comité ont dit qu'il avait été beaucoup retardé. Les honorables députés en arrière de moi ont insisté pour que le comité aille plus vite en besogne, mais on n'en a rien fait, aussi sommes-nous en cette situation aujourd'hui.

L'hon. M. BELAND: Les différents groupes de la Chambre étaient représentés sur le comité, et je m'oppose à ce que l'on dise que l'on a pris plus de temps qu'il ne fallait. A ma connaissance, les membres de ce comité travaillent depuis trois mois; ils ont tenu 29 séances, et ils ont été à l'œuvre jour et nuit. Ce problème est ardu et les adhérents de mon très honorable ami qui faisaient partie de ce comité savent toute l'énergie et tout le dévouement que les membres du comité ont consacrés à leur tâche.

M. ARTHURS: Ils voulaient arriver à des résultats pratiques.

L'hon. M. BELAND: L'honorable député croit-il qu'il était possible au comité d'aller plus vite en besogne?

M. ARTHURS: Oui.

L'hon. M. BELAND: L'honorable représentant était membre du comité. Pourquoi n'a-t-il pas contribué au progrès plus rapide des délibérations?

M. CLARK: Nous avons fait de notre mieux; absolument.

L'hon. M. BELAND: Certainement; je le sais. Et quarante-huit heures après le dépôt du rapport qui ne fut pas adopté, la Chambre fut saisie du projet de loi donnant suite aux conclusions de ce rapport. J'étais prêt à continuer le premier jour, mais mon honorable ami était un de ceux qui s'opposèrent à l'adoption du rapport; je me souviens de lui avoir dit que s'il le désirait nous pourrions laisser de côté le rapport et passer incessamment à l'étude du bill.

(La motion est adoptée.)

La séance, suspendue à une heure et cinquante minutes de l'après-midi, est reprise à deux heures et demie.

BILL MODIFIANT LA LOI DES PENSIONS

M. L'ORATEUR: J'ai l'honneur de faire part à la Chambre du message suivant que me fait tenir le greffier du Sénat:

Samedi, le 19 juillet 1924.

Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes touchant sa demande d'une conférence au sujet des amendements apportés par le Sénat au projet de loi (bill n° 255) modifiant la loi des pensions, pour informer cette Chambre que pour les raisons déjà exprimées le Sénat ne conçoit pas l'utilité d'une conférence à cette heure avancée de la session.

A. E. BLOUNT,

Greffier du Sénat.

L'hon. H. S. BELAND (ministre du Rétablissement des soldats dans la vie civile): Monsieur l'Orateur, exprimant mon regret qu'on n'ait pu arriver à une meilleure solution de cette difficulté, mais voulant conserver les dispositions du bill que la Chambre a adoptées et que le Sénat n'a pas cherché à modifier, surtout l'article qui maintient la gratification pendant encore deux ans à partir du 1er septembre prochain, j'ai l'honneur de proposer que cette Chambre agrée les amendements apportés par le Sénat audit bill.

(Cette motion est adoptée; les amendements sont lus pour la 2e fois et adoptés.)

L'AUTORITE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES EN MATIÈRE LEGISLATIVE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, étant donné la manière dont l'autre Chambre s'est comportée à l'égard du projet de loi que nous venons d'amender ici, mu aussi par le souvenir du sort réservé à maint autre bill qui, adopté par la Chambre des communes fut rejeté par le Sénat, j'exprime ma conviction,—et les honorables membres, conviendront, je pense, que j'ai raison,—que l'heure a sonné où la Chambre des communes doit s'assurer, en ce qui concerne les mesures législatives qui émanent d'elle, les droits et privilèges dont jouit la Chambre des communes au parlement de Westminster. Je puis dire qu'avant l'ouverture de la session actuelle le Gouvernement considérait l'opportunité d'un projet législatif en ce sens; seulement, avant d'en saisir le Parlement nous avons tenu à ce que le public fût bien convaincu de sa nécessité. Les honorables membres se rappellent qu'à la fin de la dernière session, et de la session précédente, des bills qu'avait adoptés cette Chambre et dont l'objet était d'une importance vitale pour les électeurs, ne sont pas devenus lois parce que le Sénat s'y est opposé. Cette année des projets de loi qui par trois fois, en trois sessions distinctes, furent adoptés par cette Chambre, ont été rejetés par la Chambre haute. Je crois qu'il nous incombe en notre qualité de représentants du peuple d'as-